



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique fiscale

Question écrite n° 63971

#### Texte de la question

M Gautier Audinot attire l'attention de M le ministre du budget sur le probleme des incitations fiscales aux travaux concourant aux economies d'energie dans l'habitat. Sachant que ces travaux contribuent a l'amelioration du confort, a la protection de l'environnement et bien evidemment aux economies d'energie, ne serait-il pas souhaitable de reconduire jusqu'au 31 decembre 1995 les incitations fiscales actuellement en vigueur concernant les depenses de grosses reparations, les depenses d'isolation thermique et de regulation et les travaux d'amelioration de l'habitation ? D'autre part, s'agissant des mesures en faveur des entreprises, ne serait-il pas possible de reconduire jusqu'au 31 decembre 1994 la mesure permettant a une entreprise de beneficier d'un amortissement exceptionnel accelere a 100 p 100, pour l'investissement en materiel destine a economiser l'energie ? Il le remercie de bien bouloir lui donner son avis sur les deux propositions precitees.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Sous reserve de leur adoption definitive par le Parlement, les article 18 et 67 du projet de loi de finances pour 1993 devraient donner entiere satisfaction a l'honorable parlementaire. L'article 18 reconduit pour deux ans le regime d'amortissement exceptionnel en faveur des entreprises pour les materiels destines a economiser l'energie, pour certains immeubles destines a la lutte contre la pollution de l'eau et de l'air et pour les immobilisations financees au moyen de certaines primes d'equipement. L'article 67 proroge jusqu'au 31 decembre 1995 le regime de reduction d'impot pour grosses reparations afferentes a l'habitation principale, depenses d'isolation thermique, de regulation de chauffage, de mise aux normes de confort moderne et d'adaptation des logements aux personnes handicapees.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Audinot Gautier](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63971

**Rubrique :** Impot sur le revenu

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 novembre 1992, page 5162